

BULLETIN MUNICIPAL



LA BOUILLE, vue par Xavier BOUTIGNY.

EDITORIAL

Il en est de la naissance d'un bulletin comme de celle d'un enfant : nul ne sait ce que l'avenir lui réserve. Mais ce bulletin est votre bulletin. Tous ceux qui le veulent peuvent prendre part à son élaboration. Il a pour but de faire connaître à tous les habitants de notre Commune ce qui se passe chez eux. Notre intention est de le faire paraître 3 ou 4 fois par an. Nous espérons qu'il vous plaira, surtout quand vous nous aurez indiqué les améliorations à y apporter.

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

26 MARS 1971

Monsieur le Docteur D. CHEVALLIER, élu Maire de La Bouille

L'an mil neuf cent soixante et onze le vingt six du mois de mars, à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA BOUILLE proclamés par le Bureau électoral à la suite des opérations des 14 et 21 Mars 1971, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 24, 26, 59 et 61 du code de l'Administration communale.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux :

- 1 - COUSIN Roland
- 2 - DUQUESNE Francis
- 3 - DOUBET Paul
- 4 - DOLPIERRE Maurice
- 5 - CAMIA Pierre
- 6 - AUZANNE Claude
- 7 - CHEVALLIER Daniel
- 8 - SAINTPERE Maurice
- 9 - ROLLAND Georgette
- 10 - QUESNEY Jean
- 11 - AUBERT Guy
- 12 - LENOUVEL Marius
- 13 - SAGOT Gabriel

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur DUBOS Louis, Maire qui, après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : MM. COUSIN, DUQUESNE, DOUBET, DOLPIERRE, CAMIA, AUZANNE, CHEVALLIER, SAINTPERE, M^{me} ROLLAND, MM. QUESNEY, AUBERT, LENOUVEL, SAGOT dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

M. SAINTPERE, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. AUBERT.

ELECTION DU MAIRE

1^{er} tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 58, 59 et 62 du Code de l'Administration Communale a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
A déduire : bulletins blancs	5
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

Ont obtenu M. CHEVALLIER Daniel : huit voix.

Monsieur CHEVALLIER Daniel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. CHEVALLIER, élu Maire, à l'élection du premier Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
A déduire : bulletins blancs	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Ont obtenu : M. DOUBET Paul : dix voix.

M. DOUBET Paul ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 1^{er} Adjoint.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT SUPPLEMENTAIRE

En vertu de l'article 56 du Code de l'Administration Communale, le Conseil Municipal, décide, sur la proposition du Maire, la création pour la durée du mandat d'un poste supplémentaire d'adjoint.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
A déduire : bulletins blancs	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Ont obtenu : M. COUSIN quatre voix
M. SAINTPERE trois voix
M. CAMIA deux voix
M. LENOUVEL une voix
M^{me} ROLLAND une voix
M. AUZANNE une voix

2^{me} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
A déduire : bulletins blancs	3
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu : M. COUSIN sept voix
M. LENOUVEL deux voix
M. CAMIA une voix

Monsieur COUSIN Roland ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 2^{me} adjoint.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil procède à la nomination des Membres des Commissions qui sont ainsi composées :

Listes électorales :

a) Politiques : MM. DOLPIERRE, DOUBET, SAGOT, SAINTPERE.

b) Chambre de commerce des métiers : MM. AUZANNE, COUSIN, SAGOT, DOLPIERRE.

Travaux - Voirie - Cimetière

MM. CAMIA, DOUBET, DUQUESNE, QUESNEY, SAGOT, SAINTPERE.

Ecoles et Sports

MM. AUZANNE, DOLPIERRE, LENOUVEL, SAGOT, SAINTPERE, M^{me} ROLLAND.

Fêtes

MM. COUSIN, DOLPIERRE, LENOUVEL, QUESNEY.

Syndicats (Assainissement - Eau - Electricité - Ordures ménagères - Ramassage scolaire).

MM. CAMIA, AUBERT, COUSIN, DUQUESNE.

Syndicat d'Etude de l'Agglomération Rouen-Elbeuf.

MM. CHEVALLIER, CAMIA, AUBERT, QUESNEY.

Urbanisme et Embellissement local.

MM. AUBERT, DOLPIERRE, DUQUESNE, QUESNEY.

Bureau d'Aide Sociale.

MM. DOLPIERRE, DOUBET, LENOUVEL, M^{me} ROLLAND.

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

2 avril 1971

L'an mil neuf cent soixante et onze, le deux avril à 21 heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence du Docteur Daniel CHEVALLIER, Maire.

Tous les conseillers étaient présents.

NOMINATION DES RAPPORTEURS DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS

Listes électorales :

a) Politiques : M. DOLPIERRE

b) Chambres de commerce et des métiers : M. SAGOT.

Travaux - Voirie - Cimetière : M. SAINTPERE.

Ecoles et Sports : M. LENOUVEL

Fêtes : M. QUESNEY.

Syndicats : M. CAMIA.

Syndicat d'Etude de l'Agglomération Rouen-Elbeuf.

La commune sera représentée par le Maire assisté de deux délégués titulaires : MM. CAMIA, AUBERT.

Remplaçant : M. QUESNEY.

Bureau d'Aide Sociale : M^{me} ROLLAND.

Urbanisme et Embellissement local : M. AUBERT.

COMMISSION AUXILIAIRE DE SECURITE

Monsieur le Maire informe le Conseil que par arrêté Préfectoral, en date du 15 février 1971, il a été créé, pour une durée de 3 ans, une Commission Auxiliaire de Sécurité de la Région d'Elbeuf qui exerce son activité sur le territoire de la Commune de LA BOUILLE.

Cette Commission, présidée par le Maire de la Commune est composée de la façon suivante :

Membres avec voix délibérative :

L'Officier de Sapeurs-Pompiers, Chef du Centre d'Intervention d'Elbeuf.

Un Entrepreneur qualifié à désigner pour les travaux considérés.

Le Commandant de la Compagnie d'Elbeuf ou son représentant,

L'Ingénieur des Travaux Publics de Grand-Couronne.

L'Inspecteur du Travail.

Membres avec voix consultative

En tant que de besoin, toute personne qualifiée par sa compétence, désignée par le Président,

sur proposition du Maire, sont désignés MM. AUZANNE, QUESNEY, LEFEEZ. A la demande du Préfet par lettre en date du 24 mars 1971, la Commission devra visiter la salle du grenier à sel, faire connaître aux responsables ses conclusions et veiller à leur stricte application.

SALAIRE DE M. BETTENCOURT

Monsieur le Maire expose au Conseil que M. BETTENCOURT employé communal à temps complet perçoit actuellement un salaire calculé sur la base de 3,63 francs par heure et propose qu'à l'avenir M. BETTENCOURT reçoive un salaire mensuel, plus élevé. Le Conseil après en avoir délibéré, donne son accord et décide de fixer le montant de ce salaire au cours de la prochaine séance.

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Sur proposition du Maire, le Conseil décide qu'à compter du 19 avril la Mairie sera ouverte au public le lundi, mardi, mercredi, vendredi de 14 heures à 19 heures.

C.E.S. DE PETIT-COURONNE

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une lettre du Maire de Petit-Couronne, attirant son attention sur les dispositions de l'article 33 de la Loi N° 70-1297 du 31 décembre 1970 relative à la gestion municipale et les libertés communales.

Cet article dispose que la part des dépenses assumées par les collectivités pour la construction et le fonctionnement des collèges d'enseignement secondaire et de leurs annexes d'enseignement sportif est répartie entre les collectivités intéressées.

Cette répartition, revue chaque année serait faite d'après le nombre d'élèves scolarisés.

Pour 1971, elle serait la suivante :

Subvention d'équilibre du budget 1971 du C.E.S. : 60.937 Frs.
Montant de la participation de la ville de Petit-Couronne :
 $60.937 \times 30 = 18.281$ Frs soit par élève : $18.281 = 33,85$

100

540

Participation de la Commune de LA BOUILLE $33,85 \times 17 = 575,45$ Frs.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord sous réserve de la participation effective des autres communes intéressées.

TRAVAUX

Les travaux suivants sont envisagés par le Conseil :

— Revoir l'installation électrique aux douches.

— Installation du chauffage central dans la classe de M^{me} LEMARIEY.

— Achat d'une table pour la Mairie.

— Local des Pompiers.

— Réfection Quai.

— Réfection du Parking.

— Réalisation de l'assainissement des voies secondaires.

QUESTIONS DIVERSES

Maison LANGLOIS : Le Conseil demande une nouvelle fois, que l'on prenne contact avec M^{me} ANCEL propriétaire de la maison où habite M. LANGLOIS ou avec Maître JOUSSEAUME, notaire à Boos, afin que la commune puisse se rendre acquéreur de cette parcelle.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Afin de tenir au courant les habitants de LA BOUILLE des travaux du Conseil : (réalisation, décisions, projets... etc) le Maire propose qu'un bulletin Municipal d'information soit mis à leur disposition trois ou quatre fois dans l'année.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU C.E.S. DE PETIT-COURONNE

Lettre de Monsieur le Maire de Petit-Couronne
à Monsieur le Maire de La Bouille
7 juin 1971

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

Je me permets de vous rappeler ma lettre du 22 Mars 1971, vous demandant de participer aux frais de fonctionnement du C.E.S. de Petit-Couronne, proportionnellement au nombre d'élèves ressortissant de votre commune.

Cette participation que l'article 33 de la loi n° 70-1297 du 31 Décembre 1970, me permet de vous demander, est fixée pour les 17 élèves de votre commune à $18.281 \times 17 = 575,45 F$

540

Je pense que vous serez d'accord sur les termes de la Convention que je sou mets à votre signature...

Le Maire.

A la réunion ordinaire du 2 avril 1971, le Conseil Municipal a donné son accord, sous réserve de la participation des autres communes.

CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS

La disparition de Monsieur DELARUE fut ressentie par notre Commune comme une perte grave. Depuis lors, le problème posé par cette disparition n'avait pas été résolu, et le Corps des Sapeurs-Pompiers de La Bouille restait privé de Chef.

A la demande du Maire, le Préfet de Seine-Maritime a établi l'arrêté suivant, en date du 28 mai 1971 :

Arrêté :

Article 1^{er} : Le Sergent Marcel LEFEEZ est nommé Sous-Lieutenant, Chef du Corps des Sapeurs-Pompiers de La Bouille.

Article 2 : M. le Secrétaire Général, M. le Maire de La Bouille et M. l'Inspecteur Départemental des Services d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nous profitons de cette nomination pour féliciter le nouvel Officier et pour remercier tous les Sapeurs-Pompiers du dévouement qu'ils apportent à l'accomplissement de leur tâche.

ASSAINISSEMENT (Première tranche de travaux)

Le 4 juin 1971, à 11 heures, à la Mairie se sont réunis, en séance publique :

MM. CHEVALLIER, Maire, Président de la Commission DOUBET, Adjoint, membre de la Commission SAINTPERE, Conseiller Municipal, membre de la Commission.

LEMARIE, Receveur Municipal.

A l'effet de procéder à l'ouverture des plis de l'adjudication ouverte sur offre de prix relative aux travaux ci-dessus indiqués.

M. le Président a donné connaissance des diverses pièces du dossier et justifie de la publicité réglementaire.

Il fait constater la présence sur le bureau de l'enveloppe contenant le prix limite fixé par la Commission.

Les premières enveloppes des plis déposés sur le bureau ont ensuite été ouvertes.

La liste des demandes ayant été lue et le public s'étant retiré, le bureau a procédé à l'examen des demandes.

Le public étant à nouveau admis, le Président donne lecture des décisions de la Commission. Il ouvre ensuite chacune des enveloppes contenant la soumission des entreprises et donne lecture de l'offre.

L'Entreprise SOMACO ayant offert le prix le plus bas est déclarée adjudicataire sous réserve de la vérification de l'ensemble des soumissions.

Date d'exécution des travaux :

Le déroulement des travaux est prévu ainsi :

- du 15/6 au 8/7/71 - Place du bateau, Saint-Michel, rue du Dr. Magalon et rue du Coq.
- du 9/7 au 19/7/71 - Rue du port, Côte de Bourgheroude, rue des Canadiens.
- du 20/7 au 31/7/71 - Rue du Grenier à sel, rue de Seine.
- du 23/8 au 30/9/71 - Rue Colonel Perrin (Amont), Place de la Libération, rue Albert-Lambert et Sentes.

P A R K I N G

Le parking situé entre le terrain de sport et la Seine était dans un état lamentable et il devenait urgent de le réparer.

Cette question avait été évoquée dans plusieurs réunions du Conseil Municipal, et la Municipalité précédente avait affecté une certaine somme (15.000 frs) aux travaux les plus urgents à effectuer sur ce parking.

Une étude de l'ingénieur CLAVALEIRA a montré que cette somme était insuffisante, si du moins l'on voulait obtenir quelque chose de définitif, quelque chose que l'on n'ait pas à refaire tous les ans ou tous les deux ans.

La Commission des Travaux a examiné le problème et décidé que l'on procéderait en deux temps :

— Le premier temps consistera à niveler le terrain avec du bon remblai, à le limiter vers le terrain de sport par une bordure en ciment et à assurer l'évacuation des eaux vers la Seine - Cette première phase doit se terminer vers la fin du mois de juin, permettant ainsi une utilisation limitée au moment des fêtes du mois de juillet. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise SO.MA.CO.

— Le second temps consistera à terminer ce parking, en le recouvrant d'une couche de matériau suffisamment solide pour lui permettre d'accueillir sans dommage les P.L. (à vide) et les voitures de tourisme. Cette seconde tranche sera étudiée au prochain budget, et le prix de ces travaux sera déterminé à ce moment là.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

28 MAI 1971

L'an mil neuf cent soixante et onze le vingt huit mai à 21 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence du Docteur Daniel CHEVALLIER, Maire.

Tous les Conseillers étaient présents.

TRAVAUX

a) **Installation du Chauffage Central** dans la 2^{me} classe et au logement de M^{me} LEMARIEY.

Deux avis sont soumis à l'examen du Conseil Municipal, pour ces travaux,

1 - Celui présenté par M. LEBRUN de Petit-Couronne,

2 - Celui établi par les établissements AUZANNE de La Bouille.

Après étude de ces dossiers, le Conseil décide de confier les travaux d'installation du chauffage aux établissements AUZANNE.

b) **Carrelage de la 2^{me} classe - Réparation du mur du Cimetière et réfection du Local des Pompiers .**

Monsieur le Maire rappelle que quatre Entrepreneurs avaient été convoqués pour examiner sur place, le travail à effectuer ; M. HAYET de Moulineaux, M. THELLIER de Petit-Couronne, M. DANTAN de Saint-Ouen de Thouberville et M. RATEL de Sahurs. Monsieur HAYET étant le seul à avoir fait parvenir un devis, le Conseil décide de lui faire exécuter les travaux.

c) **Réfection du parking en bordure de Seine.**

Une étude a été faite par M. CLAVELEIRA, Ingénieur T.P.E. Dans un premier stade, on ne procédera qu'aux travaux de terrassements et de fondation proprement dite, cette première tranche devra être terminée le 30 juin 1971.

d) **Assainissement des rues Colonel Perrin, et des Canadiens et voies adjacentes.**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de l'adjudication du 19 février dernier, déclarée infructueuse, une seconde adjudication des travaux d'assainissement aura lieu le 4 juin prochain.

Le nouveau dossier présente une modification par rapport au précédent en ce sens qu'il a été établi en vue d'une mise en adjudication au rabais sur un bordereau de prix fourni aux Entrepreneurs.

D'autre part l'estimation actualisée des travaux, est de 186.163,90 Frs toutes taxes comprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le présent dossier et prévoit le financement des travaux comme suit :

Montant total des travaux : 186.163,90 Frs.

Prêt consenti par la Caisse de Crédit Agricole 175.000 Frs

Prélèvement sur les ressources du budget 11. 163,90 Frs

REFECTION DU QUAI DE CAUMONT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention de 3.000 Frs a été allouée par la Commission Départementale pour la réfection du Quai de Caumont.

(Construction de trottoirs enrobés)

Suite à cette information, le Conseil

1 - confirme l'exécution des travaux

2 - précise que la part restant à la charge de la Commune sera prélevée sur les ressources du Budget.

CHATEAU DU VRACQ

Par lettre en date du 27 mai 1971, M. MORADELL, entrepreneur à Bosc-Roger en Roumois, confirme son intention d'acquérir le terrain du Vracq, mais précise que cette acquisition est conditionnée par une réponse du Port de Rouen, relative à la hauteur terminale des remblais effectués par cet organisme dans la chambre de dépôt entourant le terrain du Vracq.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VU sa délibération du 15 janvier 1971 relative à la vente du terrain du Vracq,

CONSIDERANT que, par lettre en date du 16 décembre 1970, M. MORADEL, pensait vendre le premier terrain vers février 1971,

DECIDE que, si au 1^{er} juillet 1971, aucune vente de terrain n'a été faite par M. MORADELL, celui-ci sera considéré comme n'étant plus acquéreur du Château du Vracq.

TERRASSE DEMOGET

Monsieur le Maire, signale qu'une demande de permis de construire a été déposée par M. DEMOGET en vue de la construction d'une terrasse couverte sur l'emplacement qu'il occupe actuellement.

Le Conseil

CONSIDERANT que le projet présenté concerne la construction d'une salle fermée, sur le domaine public.

CONSIDERANT que si l'autorisation était accordée, les autres restaurateurs s'appuyant sur ce précédent seraient en droit de présenter une demande semblable.

EMET un avis défavorable à la demande de Monsieur DEMOGET.

MAISON LANGLOIS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en vue de l'achat éventuel par la commune de la Maison LANGLOIS, il a demandé à l'Administration des Domaines de faire évaluer le terrain.

ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE AU S.E.A.R.E.

Monsieur le Maire fait part que par délibération de son Conseil municipal, la commune de MONTMAIN a exprimé la volonté d'adhérer au Syndicat d'Etude de l'Agglomération Rouen-Elbeuf (S.E.A.R.E.).

En sa réunion du 5 février 1971, le Comité du Syndicat a émis à l'unanimité un avis favorable à cette demande d'adhésion.

Conformément aux dispositions de l'article 143 du code de l'Administration communale, il vous est demandé de bien vouloir approuver l'adhésion de cette commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'adhésion de la commune de MONTMAIN.

STATIONNEMENT DES CAMIONS

A la demande de M^{me} ALLAIN, propriétaire du « Bijou-Bar » à La Bouille, le Conseil autorise le stationnement des camions le long du terrain de football, sur la route N° 64, de 6 h. à 7 h. du matin pour la période du 1^{er} avril au 1^{er} octobre et de 6 h. 30 à 7 h. 30, pour la période du 1^{er} octobre au 1^{er} avril ; sous réserve que les camions stationneront moteurs arrêtés et radios fermées. Au cas où cette réserve ne serait pas respectée, l'autorisation sera supprimée. Le Maire se réserve également le droit de supprimer cette autorisation pour toute autre raison valable.

DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE INADAPTEE

A la demande du centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées, de Haute-Normandie, 21, rue Thiers à Rouen, le Conseil décide de voter à cet organisme une subvention.

DIVERS

Le Conseil décide d'accorder son soutien au Comité inter-communal de défense contre l'implantation d'un aéroport à Rouen-Boos.

ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire propose de faire des démarches auprès des municipalités de Moulineaux, de Grand-Couronne pour solutionner ce problème.

GARDE-CHAMPETRE

Il est décidé de demander au garde-champêtre d'assurer une heure de service le dimanche entre midi et 13 heures.

SALAIRE DE M. BETTENCOURT

Le Conseil décide qu'à compter du 1^{er} mai 1971, le salaire de M. BETTENCOURT, manœuvre, sera calculé sur la base de 5 francs de l'heure.

Participation de la Commune de La Bouille à la XIII^{me} Campagne

" FLEURIR LA FRANCE "

(en 2^{me} catégorie : communes de 301 à 1.000 habitants)

Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux et la Commission d'Urbanisme et d'Embellissement invitent les habitants de La Bouille à fleurir leurs habitations (fenêtres, balcons, terrasses et jardins), afin de rendre plus agréable la vie dans la commune.

En agissant ainsi, les Bouillaises et les Bouillais participeront également au Concours des Maisons Fleuries dans les catégories suivantes :

- 1 - Maison avec jardin très visible de la rue
- 2 - Maison avec décor floral installé sur la voie publique
- 3 - Maison avec balcon ou terrasse sur jardin visible de la rue et sans utilisation de la voie publique.
- 4 - Maison n'entrant pas dans les 3 catégories précédentes (fenêtres et murs)
- 5 - Hôtel, restaurant ou café avec ou sans jardin.

Le concours des Maisons Fleuries aura lieu à trois échelons :

- communal
- départemental
- national

et est doté de récompenses.

La période de fleurissement s'étend du 15 juin au 25 septembre.

Pour ces 2 concours : VILLES ET VILLAGES FLEURIS
MAISONS FLEURIES

le règlement, d'une façon générale, est le suivant :

- 1 - parfaite propreté de la commune
- 2 - création d'espaces verts
- 3 - restauration des maisons anciennes
- 4 - création de réseaux souterrains pour câbles électriques et téléphoniques.
- 5 - disparition des publicités abusives...

Bien sûr, les travaux d'assainissement qui commencent vont gêner quelque temps ce programme ; mais cette gêne, qui est inévitable, va être limitée dans le temps et dans l'espace. Cela doit inciter chacun à faire le maximum pour l'embellissement de notre commune.

La Municipalité essaye d'y prendre part. La réfection du parking, l'enlèvement des poteaux électriques non utilisés, l'aménagement du terrain de sport, autour duquel est envisagée la plantation d'arbre à fleurs, les pourparlers en vue d'acheter la maison LANGLOIS ...tout cela a pour but de rendre plus agréable la vie de notre cité.

Distribution des prix : Problème de la Salle des Fêtes

Il n'y a pas, cette année, de distribution solennelle des Prix, comme la tradition en avait sauvegardée jusqu'alors.

Par mesure de sécurité, en effet, il n'est plus possible d'utiliser le garage que Monsieur JOFFET avait la gentillesse d'offrir bénévolement aux instituteurs chaque année.

Pour les mêmes raisons de sécurité, il n'est pas possible d'utiliser non plus le Grenier à Sel. En effet, cette salle de 45 places n'est pas faite pour accueillir tous les élèves de l'école publique avec leurs parents. Les livres de prix sont donc offerts aux élèves par leurs maîtres dans les salles de classe.

Ces circonstances mettent en lumière le problème de la Salle des Fêtes. Des drames récents ont amené les services publics à se montrer extrêmement vigilants dans ce domaine. Or il semble évident qu'une commune comme la nôtre ne peut pas se passer d'une salle de réunion assez vaste pour accueillir, sinon toute la population, du moins une assemblée nombreuse.

C'est une question que le Conseil Municipal devra étudier rapidement ; et nous vous tiendrons informés du déroulement de ces discussions. Le problème de l'utilisation rationnelle du Grenier à Sel sera étudié en même temps.

PROGRAMME DE LA FÊTE 1971

• SAMEDI 24 JUILLET

OUVERTURE DE LA FÊTE FORAINE

21 h. 30 :

Grand BAL Gratuit avec les **PHONOLYTES**

• DIMANCHE 25 JUILLET

10 h. 45 :

MESSE EN MUSIQUE avec l'Harmonie de Bourg-Achard

11 h. 45 :

APÉRITIF CONCERT (offert par la Maison BERGER)

14 h. 30 :

DÉMONSTRATION de CHIENS de DÉFENSE et de POLICE
par l'Amicale d'Amfreville-Bonsecours

16 h. 30 :

MATCH DE FOOTBALL FÉMININ
Stade de **GRAND-QUEVILLY** contre **OISSEL** (remise d'une coupe)

Pendant l'après-midi vente d'enveloppes surprises et Remise des lots

21 h. 30 :

BAL avec les **PHONOLYTES**

A l'entr'acte tirage du gros lot des Enveloppes Surprises

UN MINI-VÉLO

• LUNDI 26 JUILLET

à partir de 15 h. 30 :

JEUX pour les enfants animés par "LIBERTÉ-DIMANCHE"

SYNDICATS

Syndicat Intercommunal de destruction des ordures ménagères

Le 16 mai 1967, le syndicat intercommunal fut constitué également et groupe les communes suivantes :

GRAND-COURONNE, PETIT-COURONNE, MOULINEAUX, LA BOUILLE, VAL DE LA HAYE.

BUT Détruire les ordures par incinération. L'incinérateur se trouve sur le territoire de Grand-Couronne. Auparavant les ordures étaient déposées en décharge publique sur le même terrain. L'accroissement continu des résidus ne permettait plus de poursuivre l'accumulation en décharge.

BUREAU :

Président : M. LEFORESTIER, Maire de Petit-Couronne

Vice-Président : M. CARMON, Grand-Couronne

Secrétaire : M. BARALLE, Petit-Couronne

Trésorier : M. LEMARIE, Percepteur

Membres : MM. les délégués désignés par les Conseils Municipaux des Communes participantes.

Pour La Bouille : MM. AUBERT, CAMIA, COUSIN, DUQUESNE

BUDGET

Environ 140.000 F. par an couvert en majorité par une participation de 10 F. par habitant.

INCINERATEUR

Le four actuel est à double foyer fonctionnant par auto-combustion. Constructeur : Ets LUCHAIRE.

Le four a été mis en fonctionnement le 21 juin 1968. L'expérience a montré que son fonctionnement ne répondait pas entièrement aux normes espérées. En particulier son activité est soumise à de multiples facteurs qu'il était difficile de prévoir à priori :

- Qualité des résidus (plus ou moins combustibles)
- Température extérieure et humidité ambiante

— Qualité du tirage extérieur

— Difficulté de régler la température optimale du four

Des études actuelles sont entreprises pour remédier à ces inconvénients.

QUELQUES PROBLEMES RELATIFS A LA DESTRUCTION DES ORDURES MENAGERES

Il y a une vingtaine d'années, ce problème n'était pas un point noir pour les communes de moyenne importance. La population encore assez disséminée, ne jetait aux ordures que le strict minimum, et encore s'agissait-il le plus souvent d'éléments assez combustibles. Depuis, l'évolution de la consommation avec ses emballages perdus, la psychologie du plaisir de jeter, l'accroissement de la population autour des Centres urbains, la qualité des déchets plus ou moins combustibles ou délicats à traiter (tels que les plastiques à base de chlorure de vinyle dont la combustion dégage de l'acide chlorhydrique à raison de 50 % de leur poids et qui sont dangereux tant au point de vue de la pollution atmosphérique que de la corrosion dans les installations d'incinération) entraînent pour la destruction de ces résidus des installations de plus en plus complexes et onéreuses, mais absolument nécessaires.

Dans notre syndicat intercommunal, la quantité actuelle de résidus est de l'ordre de 100 tonnes par semaine, soit environ 1 kg par habitant et par jour. Pour l'agglomération Rouennaise la moyenne est de 1,330 kg.

Mais on sait que la population à l'intérieur de notre Syndicat va augmenter dans de notables proportions d'ici à 15 ans, et on peut prévoir également que la quantité de déchets va croître par habitant. Dans quelques années, ce ne sera plus 100 tonnes par semaine mais peut-être 160 tonnes !

Cette situation préoccupe les responsables du Syndicat, d'autant plus qu'on ignore ce qui peut se passer dans l'avenir ; car la nature, le volume, le poids, la densité des résidus risquent fort de changer, rendant caduques les recettes qui, aujourd'hui, permettent leur élimination.

Syndicat d'Etudes de l'Agglomération Rouen-Elbeuf S. E. A. R. E.

Le Syndicat d'Etude de l'Agglomération Rouen-Elbeuf (S.E. A.R.E.) s'est réuni le vendredi 30 avril 1971, à l'Hôtel-de-Ville de Rouen, pour élire son nouveau bureau. Ce syndicat regroupe une quarantaine de communes de l'agglomération, la dernière y ayant adhéré étant celle de Montmain.

Bureau

Président :

M. LECANUET, maire de Rouen.

Vice-Présidents :

M. TAFFOREAU, maire de Sotteville

M. BRAJEUX, maire de Mont-Saint-Aignan

M. LARUE, maire de Grand-Quevilly

Administrateurs :

M. BOURGEOIS, maire de La Londe

M. LEFORESTIER, maire de Petit-Couronne

M. LEVEAU, maire de Bihorel

M. LEVILLAIN, maire de Petit-Quevilly

M. LUCE, maire de Cléon

M. SAUVAGE, maire de Notre-Dame de Bondeville

M. SAVALE, maire de Darnétal

Comme son nom l'indique, ce syndicat a pour but principal d'étudier les différents problèmes de modernisation et d'équipement qui se posent dans l'agglomération. A cet effet, il a été créé, à l'intérieur de ce syndicat, des commissions spécialisées pour étudier les divers points particuliers. Elles ont pour but de préconiser une politique claire dans leurs domaines propres, d'éclairer la réflexion des techniciens et le choix des élus.

Notre Municipalité précédente avait, avec juste raison, donné son adhésion à ce Syndicat ; et en vertu de l'application de l'article 6 des statuts, notre commune a droit à 1 siège.

En conséquence, Monsieur le Docteur CHEVALLIER, Maire, Membre de droit, représente notre commune, et Monsieur CAMIA est délégué suppléant.

FOOTBALL

VOYAGE DE L'A.S.B.M. EN ALLEMAGNE

En récompense d'une belle saison qui les consacre champions de la 3^{me} Division B les footballeurs de l'A.S. La Bouille - Moulineaux ont effectué du 9 au 12 avril, à ARNUM (district de HANOVRE) un séjour qu'il ne sont pas près d'oublier.

Malgré l'heure très matinale, tout le monde était présent à l'appel vendredi matin lorsque le confortable car des transports JOFFET s'arrêta devant la Mairie.

Les 850 kms qui séparent La Bouille - Moulineaux d'Arnum ne parurent pas trop longs à nos jeunes sportifs et la fin du parcours fut menée rondement sur les belles autoroutes allemandes. A leur arrivée à Arnum, les footballeurs furent accueillis par M. le Maire WEBER et M. HENKEL, Directeur de la Commune. Après le repas servi au restaurant Gramann, ils furent conduits à la maison des jeunes de Hanovre, lieu de leur hébergement.

La journée du samedi fut consacrée à une promenade en car dans le Harz dont le sommet culmine à 800 m. environ, et d'où on peut apercevoir la frontière qui sépare les deux Allemagnes.

Le soir, ce fut la soirée officielle de la Commune d'Arnum en l'honneur des sportifs français, dans la grande salle des fêtes de l'école.

Après l'exécution des hymnes nationaux, par la fanfare des Pompiers d'Arnum, et les paroles de bienvenue prononcées par M. le Maire WEBER, un repas froid fut servi qui permit à nos footballeurs d'apprécier la qualité et l'abondance de la charcuterie allemande, le tout arrosé de nombreuses bières. Un ballet et une soirée dansante clôturèrent cette joyeuse journée.

Dimanche, 2 matches étaient au programme entre les équipes A et B du S.V. Arnum, et de l'A.S. La Bouille - Moulineaux. A 14 h. les équipes réserves pénétrèrent sur le terrain. L'A.S.B.M. eut un début de match pénible, se ressaisit ensuite et marqua le 1^{er} but. Les Allemands égalisèrent peu avant la mi-temps. En 2^{me} mi-temps la fatigue se fit sentir chez les joueurs de l'A.S.B.M. et les Allemands gagnèrent par 3 à 1.

Les équipiers premiers de chaque équipe, leur succédèrent, nous assistâmes à une belle partie équilibrée, jouée virilement mais correctement et si finalement le gain du match revint aux joueurs du S.V. Arnum par 1 à 0, l'A.S.B.M. n'a pas démerité et aurait mérité au moins le match nul, sur le vu de sa domination en 2^{me} mi-temps.

Le résultat importe peu ; ce qui compte, ce sont les liens amicaux qui ont été tissés entre les sportifs des deux clubs. Le lundi matin à 8 h. fatigués, mais heureux, les joueurs de l'A.S.B.M. reprirent la route de la Normandie.



Les Jeunes J. TEMPERTON - F. MARTIN - C. LACHEVRE - C. DOREE - M. LEMOIGNE
M. LANGLOIS - J. LEMAITRE - J.-Y. LEMOIGNE - P. FITTE - C. FITTE
C. SEMENOWICZ

Séjour des Fooballeurs Allemands d'Arnum à La Bouille

Le jeudi 20 mai les joueurs du S.V. Arnum, après avoir été reçus à la Mairie de Moulineaux, étaient accueillis à la Mairie de La Bouille par le Docteur CHEVALLIER, Maire, M. SAINTPERE, Président de l'A.S. La Bouille - Moulineaux, M. SAGOT, Vice-Président, M. FITTE, Secrétaire de Mairie et Trésorier de l'A.S.B.M. Quelques joueurs furent hébergés par des familles, les autres et les dirigeants du Club étaient logés à l'Hôtel Bellevue.

Battus au match aller, à Arnum, par 1 à 0, les footballeurs de l'A.S. La Bouille-Moulineaux espéraient bien prendre leur revanche au cours du match retour. Celui-ci eut lieu le samedi 22 mai devant un très nombreux public, enthousiasmé par la qualité du jeu. Jouée virilement, mais correctement la partie se termina sur un score nul 1 à 1, et le Président Maurice SAINTPERE remit la coupe offerte par « Liberté-Dimanche » au Capitaine du S.V. Arnum, la coupe de l'amitié, pourrait-on dire, car finalement ce fut elle le grand vainqueur de cette rencontre.

Le soir, tous les joueurs et dirigeants français et allemands se retrouvèrent au diner servi à l'Hôtel Bellevue, et auquel assistaient le Docteur CHEVALLIER, maire de La Bouille et M. SIMON, maire de Moulineaux. La soirée se termina dans une ambiance joyeuse après que de nombreux toasts eurent été portés à l'amitié franco-allemande.

COMPOSITION DU BUREAU DE L'A.S. LA BOUILLE - MOULINEAUX

A la suite de la démission de M. SAINTPERE, le bureau est ainsi constitué :

Présidents d'honneur :

Docteur CHEVALLIER, Maire de La Bouille
M. SIMON, Maire de Moulineaux

Président :

M. SAGOT Gabriel

Vice-Présidents :

M. FOSSARD Michel
M. PODEVIN

Secrétaires :

M. LENOUVEL Marius
M. DOREE René

Trésorier :

M. FITTE Roger

Trésorier-Adjoint :

M^{me} FITTE Renée

Membres :

MM. LEMOIGNE - SAINTPERE - AUZANNE - LACHEVRE
CONNAN - TRIBOUT - JOLY - LEWENZTAJN - DU-
QUESNE - COUTURE.

SAISON 1970 - 1971

La saison 1970-1971 a été particulièrement brillante pour les couleurs de l'A.S. La Bouille-Moulineaux.

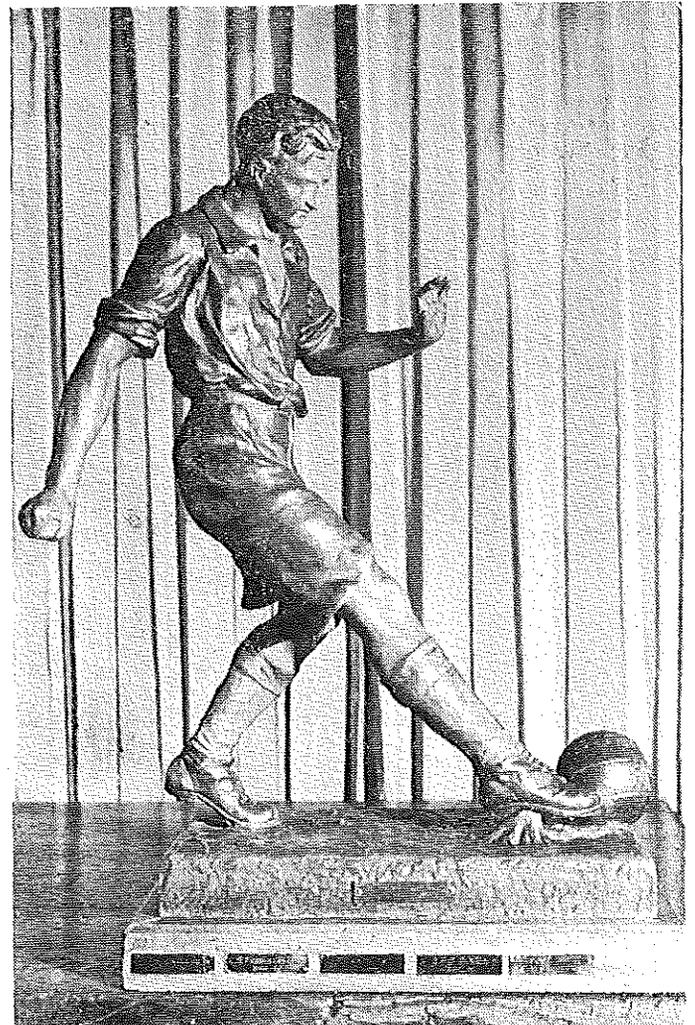
Après avoir terminé 1^{re} du groupe B de 3^{me} Division, l'équipe 1 a remporté le challenge de 3^{me} Division devant Buchy et Houpeville et accède à la 2^{me} Division.

Composition de l'Equipe :

TEMPERTON Joël, MARTIN François, DOREE Claude, LACHEVRE Jean-Claude (Capitaine et entraîneur), PHARYSIN Denis, LANGLOIS Michel, BEAUVALLET William, FITTE Christian, LEMAITRE Jacky, FITTE Pierre, SCMENOWICZ Christian, HOINVILLE Josés.

L'équipe 2, pour sa première saison en championnat du matin, s'est comportée honorablement en se classant 6^{me} sur 9.

L'équipe 3 n'a disputé que des matches amicaux. Pour la saison 1971-1972, en plus des 3 équipes seniors, une équipe minimes-cadets sera constituée et engagée en championnat.



Le Challenge

La récompense d'une année d'efforts et le symbole
de la victoire

MATCH JEUNES CONTRE ANCIENS

La saison actuelle s'est terminée le jour de Pentecôte par le traditionnel match jeunes contre anciens, ces derniers avaient soigneusement préparé cette rencontre et plusieurs semaines avant cette partie, on pouvait voir certains « anciens » taper ferme dans le ballon ou faire quelques tours de terrain pour essayer de retrouver le souffle d'antan.

Le match fut intéressant à suivre. Malgré les encouragements du public, les Anciens durent s'incliner sur le score sans appel de 4 à 0.

La journée se termina joyeusement et sans rancune « Chez Maurice » où tous les joueurs se retrouvèrent autour d'une bonne table et chacun poussa sa « chansonnette ».



Les Anciens

A. COUTURE - R. GUILLOTS - P. SAINTPERE - D. FEUGRET - C. AUZANNE
F. DELARUE - J. LECOQ - G. SAGOT - G. AUBERT - C. LENOVEL
G. AUZANNE - F. DUQUESNE - A. JOSSET

VOYAGES

VOYAGE SCOLAIRE

Le voyage scolaire a lieu cette année le samedi 26 juin. Le but de ce voyage est le Château de Versailles et le Zoo de Vincennes. Nous en donnerons un compte-rendu dans le prochain bulletin, et les photographes amateurs peuvent apporter à la Mairie leurs meilleures photos. La plus belle illustrera, dans le bulletin, le compte-rendu du voyage.

VOYAGE DES ANCIENS

L'Association d'Entraide des Anciens s'est réunie le 8 juin 1971, à la Mairie, sous la présidence de Madame DELARUE ; y assistaient Madame MARTIN, Monsieur l'abbé CALLIPPE, MM. SAINTPERE et RIVIERE, M. et M^{me} FITTE et M. le Maire.

La date, qui avait été fixée précédemment, a été confirmée. Ce voyage a donc lieu cette année le 24 juin. Il est de tradition de ne pas en révéler le but, mais il est évident que lorsque vous lirez cette information vous le connaîtrez, puisque le voyage aura eu lieu.

Comme pour le voyage scolaire, nous vous en donnerons un compte-rendu dans le prochain bulletin.

BASKET

Grâce aux efforts de Monsieur LEMARIEY, des équipes de Basket sont en formation, dans le cadre de l'A.S.B.M.

Les séances d'entraînement et les matches auront lieu soit à La Bouille soit à Moulineaux. Tous les jeunes que ce sport intéresse peuvent s'adresser à la Mairie, où tous les renseignements leurs seront donnés.

Des séances de gymnastique sont organisées dans la salle des Fêtes de Moulineaux.

NOS JOIES - NOS DEUILS

NAISSANCES

Paola DUPONT, 18 février.
Patrick GIELEN, 29 mars.

MARIAGES

Pierre LE CARROU et Francine JOLY, 13 mars.
Gérard DELESTRE et Claudine LEFEBVRE, 17 avril.
Dominique HEYRAND et Martine BEAUVALLET, 15 mai.

DECES

Fernand MARTIN, 8 mars.

MOTS CROISES

Problème n° 1

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11			
I	B	O	U	Q	U	I	N	I	S	T	E			
II	R	A	T	U	R	E			F	A	R	D		
III	A	S	I	A	T	E	S			M	O	U		
IV	C	I	L	L	E			E	I	U	G	C		
V	O	S	E				A			O	R	N	A	
VI	N					O	C	R	A			S	O	T
VII	N	A	U	T	I	L	E	S				N	E	
VIII	I	R			E	G	E	R	I	E			U	
IX	E	G	O			A	T	E	L	E			R	
X	R	O	B	E	R	T				O	S	E	S	
XI	S	T	E	R	E	E				C	U	S		

HORIZONTELEMENT

- I. - Peut-être y en aurait-il sur notre quai, s'il était en meilleur état.
- II. - Sur un manuscrit - En piquer un donne de la couleur.
- III. - Viennent de loin - Interjection à éviter.
- IV. - Petite bête - Mélange fatal à Socrate.
- V. - Audacieux - Participe au concours des villes fleuries.
- VI. - Se servit d'argile - Pas bouillais.
- VII. - Ont une jolie coquille - Conjonction.
- VIII. - Fin d'infinifit - Conseillère, mais pas forcément municipale.
- IX. - Vieux sujet - A le bras long
- X. - Ami d'Ariette - Audacieuxes.
- XI. - Mesurée - Interjection.

VERTICALEMENT

- 1 - Moins nombreux depuis la myxomatose.
- 2 - Puisse notre commune en être une - Langue verte.
- 3 - Se joint parfois à l'agréable - Partie de robe
- 4 - A refaire bientôt - Enlevé - Autre fin d'infinifit.
- 5 - Morceau de tourte - Fume longtemps.
- 6 - Voyelles - Elle devait être bien jolie pour tenter le diable
- 7 - Pronom - Où l'on respire bien.
- 8 - Se taille sans bouger de place - Fille vache - Endroits où l'on veille au grain.
- 9 - Où l'on voit La Bouille en face - Détériorée de bas en haut.
- 10 - Cœur végétal - Points.
- 11 - Instruisent.